

in charge

Programme de branche Infrastructure de recharge pour camions électriques

2 décembre 2025

in-charge.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE

ASAG+

Présentation



Alessio Mina
Directeur adjoint du
programme
EBP Suisse SA



Michele Chamberlin
Expert énergie et mobilité
EBP Suisse SA



Laura Salamin
Responsable Durabilité
ASTAG

in charge

Branchez, démarrez.

Introduction

Objectif principal

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport lourd

Objectifs

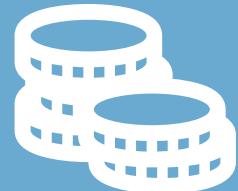
- Soutenir financièrement les PME dans l'investissement initial coûteux
- Transmettre des connaissances sur l'infrastructure de recharge des camions électriques
- Encourager l'échange d'expériences
- Planification à long terme afin d'économiser les ressources (p. ex. raccordement au réseau)



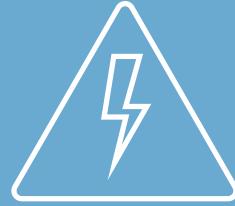
Lancement
le 1^{er} janvier
2026



600 camions
électriques



20 millions de
CHF



60 MW de puissance
de charge



36'000 tonnes de CO₂ et
14 millions de litres de
diesel économisés par an

Contenu

- Conditions de participation et cas particuliers
- Qu'est-ce qui bénéficie d'un financement ?
- Procédure de demande de l'aide financière
- Bonus d'innovation
- Outils disponibles
- Questions

Conditions de participation

Aperçu

Le programme de branche s'adresse aux PME actives dans le transport routier et la logistique.

Le demandeur est une entreprise indépendante (avec son propre IDE) qui finance et possède l'infrastructure de recharge.

Le demandeur doit remplir les conditions suivantes :



- Moins de 250 employés
- Consommation annuelle d'électricité maximale de 500 MWh (facture d'électricité d'environ 130'000 CHF)
- Consommation annuelle de chaleur maximale de 5 GWh (500'000 litres de mazout ou 480'000 m³ de gaz naturel)
- Grâce à cette aide, les camions diesel peuvent être remplacés par des camions électriques.



Consommation électrique



Comment déclarer la consommation d'électricité ?

À l'aide de la dernière facture d'électricité que vous avez reçue avant le 01.11.25.
Sinon, en calculant la moyenne des deux dernières factures d'électricité.

L'électricité produite par ma propre installation photovoltaïque compte-t-elle dans la consommation d'électricité ?

Non, la consommation d'électricité correspond à l'électricité prélevée sur le réseau de distribution.

La consommation d'électricité des locataires est-elle prise en compte ?

Non, elle peut être déclarée et déduite.

Comment indiquer la consommation d'électricité des entreprises ayant plusieurs sites (établissements) ?

La consommation électrique de l'ensemble de l'entreprise (même IDE) doit être indiquée, c'est-à-dire la somme de tous les sites et de tous les compteurs électriques.

Véhicules



Une entreprise qui ne possède pas ses propres véhicules peut-elle déposer une demande ?

Oui. Il est essentiel que la demande soit directement liée au remplacement de camions diesel par des camions électriques. Les camions diesel peuvent également être remplacés chez des tiers, à condition que ce remplacement soit rendu possible uniquement grâce à l'infrastructure de recharge demandée. Dans ce cas, l'accord du propriétaire du véhicule doit être joint (un modèle sera disponible sur le site web du programme). Le remplacement du même véhicule est valable pour une seule demande.

Peut-on réaliser l'infrastructure de recharge sur un terrain appartenant à des tiers ?

Oui. Dans ce cas, l'accord de tous les propriétaires fonciers doit être joint (modèle disponible sur le site web du programme).

Important : le demandeur doit être le propriétaire de l'infrastructure de recharge.

Autres

Une entreprise peut-elle soumettre plusieurs demandes ?

Oui. Une demande distincte doit être déposée pour chaque site.

Une entreprise peut-elle déposer simultanément une demande pour une étape d'extension en 2026 et une demande pour une étape d'extension future ?

Oui

Qu'est-ce qui bénéficie d'un financement ?

Coûts éligibles

Coûts occasionnés par la mise en place économique et appropriée de l'infrastructure de recharge, qui sont directement nécessaires et raisonnables.

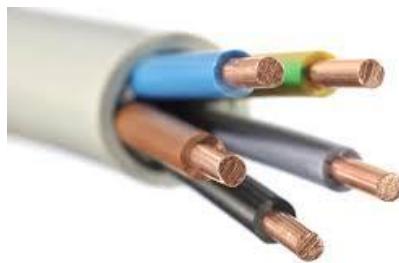
Qu'est-ce qui bénéficie d'un financement ?



Planification



**Raccordement
au réseau**



**Ligne
principale
d'amenée du
courant**



**Dispositifs pour
la recharge**

Qu'est-ce qui bénéficie d'un financement ?



Planification

Étude de faisabilité (SIA 21) :

Clarification du raccordement au réseau, dimensionnement de l'infrastructure de recharge, sélection des solutions techniques, estimation des coûts, rentabilité, ...

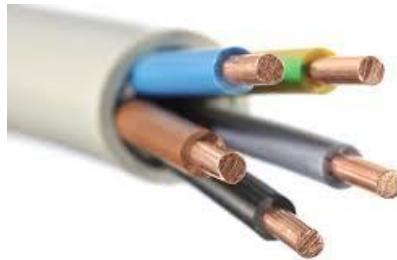


Raccordement au réseau

Contribution au raccordement au réseau versé au gestionnaire de réseau, transformateur, installation moyenne tension, batterie pour infrastructure de recharge, distribution principale

Qu'est-ce qui bénéficie d'un financement ?

Génie civil, gaine de câble, câble, distribution intermédiaire, connexion de données, fondation de la station de recharge



**Ligne
principale
d'amenée du
courant**

Station de recharge,
distributeur, redresseur,
gestion de la charge



**Dispositifs pour
la recharge**

Qu'est-ce qui NE bénéficie PAS d'un financement ?

Planification / Généralités	Raccordement au réseau	Ligne principale d'amenée du courant	Dispositifs pour la recharge
<ul style="list-style-type: none">- Acquisition de biens immobiliers- Procédure et représentation juridique en cas d'oppositions et de recours- Permis de construire et taxes ESTI- Tous les frais d'exploitation- Prestations propres- Appels d'offres (SIA 41)	<ul style="list-style-type: none">- Électricité générale (p. ex. éclairage) et les disjoncteurs correspondants- Installation photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none">- Signalisation et marquage- Travaux de jardinage- Protection contre les intempéries- Rénovation (p. ex. du revêtement) à l'extérieur de l'infrastructure de recharge et de son alimentation- Travaux de peinture	<ul style="list-style-type: none">- Systèmes de contrôle d'accès- Automatisation des bâtiments

Quel est le montant de l'aide financière ?

Maximum 40 % des coûts éligibles par catégorie ou les montants maximaux par point de recharge applicables dans une catégorie de coûts.

Puissance de recharge moyenne par point de recharge	Montant maximal de l'aide financière par point de recharge		
	Raccordement au réseau	Ligne principale d'amenée du courant	Dispositifs pour la recharge
<50 kW	5'000 CHF	2'000 CHF	1'000 CHF
50-150 kW	25'000 CHF	10'000 CHF	5'000 CHF
>150 kW	50'000 CHF	20'000 CHF	10'000 CHF
Montant maximal de l'aide financière par site	Planification		
	10'000 CHF		

À partir de janvier, un **calculateur en ligne** permettant d'estimer le montant de l'aide financière sera disponible sur le site internet du programme.

Exemple

- Distribution principale : 600 kW
- Redresseur : 500 kW
- 6 distributeurs 150 kW

Points de recharge : 6

Puissance totale installée : 500 kW

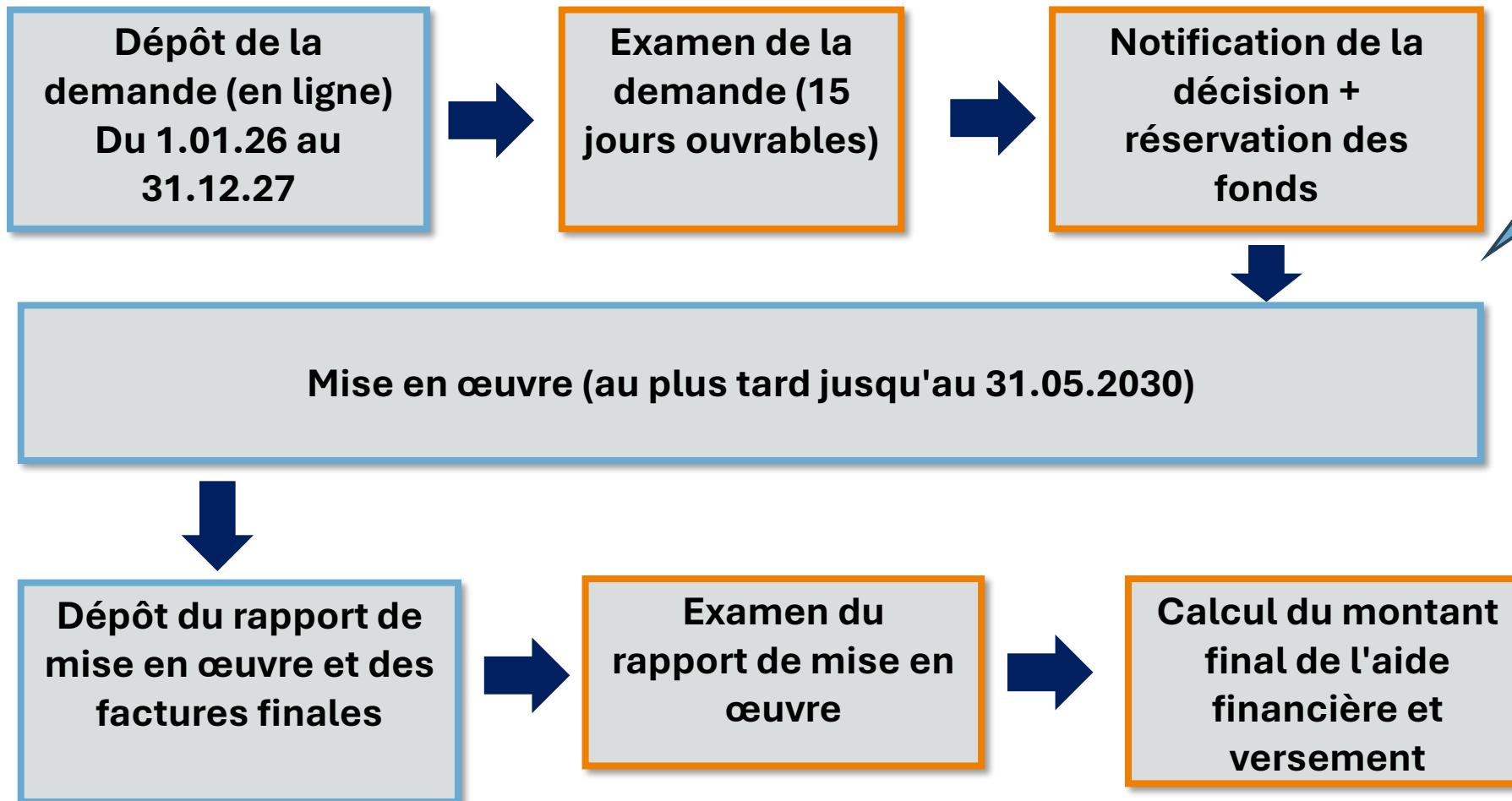
Puissance par point de recharge : 83 kW (=500/6)

Puissance de recharge moyenne par point de recharge	Montant maximal de l'aide financière par point de recharge		
	Raccordement au réseau	Ligne principale d'amenée du courant	Dispositifs pour la recharge
<50 kW	5'000 CHF	2'000 CHF	1'000 CHF
50-150 kW	25'000 CHF	10'000 CHF	5'000 CHF
>150 kW	50'000 CHF	20'000 CHF	10'000 CHF

Catégorie	Coûts d'investissement	Montant max.	Aide financière
Raccordement au réseau	225'000	6 x 25'000 = 150'000	90'000 (40 %)
Ligne principale d'amenée du courant	90'000	6 x 10'000 = 60'000	36'000 (40 %)
Dispositifs pour la recharge	160'000	6 x 5'000 = 30'000	30'000 (19 %)
Total	475'000		156'000 (33 %)

Procédure de demande d'aide financière

Procédure



Début du projet et engagement financier du demandeur uniquement après la décision !

Demandeur

Porteur du programme

De quoi avez-vous besoin pour soumettre votre demande ?

- Informations sur le projet : nombre de camions diesel remplacés par des camions électriques, nombre de points de recharge, puissance de recharge installée
- Estimation des coûts hors TVA, ventilée par catégorie de coûts (planification, raccordement au réseau, ligne principale d'amenée du courant, dispositifs pour la recharge)
- Capacité du raccordement au réseau existant en ampères



Documents

- Dernière facture d'électricité annuelle du demandeur (selon IDE)
- Offres pour les travaux à réaliser
- Plan électrique simple décrivant le projet + fiche technique des stations de recharge
- Auto-déclaration (disponible sur le site web du programme)

De quoi avez-vous besoin pour déposer votre demande ?

Facultatif

- En cas de travaux de construction sur des terrains appartenant à des tiers : accord du propriétaire foncier (disponible sur le site internet du programme)
- En cas de remplacement de camions dans la flotte d'un tiers : accord du propriétaire des véhicules (disponible sur le site internet du programme)



Bonus d'innovation

Bonus d'innovation

Vous pouvez demander le bonus d'innovation pour les projets particulièrement innovants.

Le projet peut être innovant selon quatre dimensions.

Réalisation d'une dimension :

Aide financière pouvant atteindre 45 % des coûts d'investissement

Réalisation de deux dimensions ou plus :

Aide financière pouvant atteindre 50 % des coûts d'investissement

La solution va nettement au-delà des pratiques courantes du marché

Dimensions

- Durabilité et circularité
- Recharge optimisée pour le réseau
- Extension des limites du système au-delà de l'infrastructure de recharge et des bâtiments
- Solutions technologiques innovantes

Outils disponibles

www.in-charge.ch

- Dépôt de la demande
- Modèles (auto-déclaration, accord du propriétaire foncier, rapport de mise en œuvre, etc.)
- Calculateur de l'aide financière, en ligne
- FAQ et instructions
- Liste de contrôle des demandes
- Liste des bureaux d'études pour une assistance technique
- Bonnes pratiques et actualités

Informations importantes jusqu'au lancement du programme

Vous trouverez ces informations dans l'article publié sur le site internet de l'ASTAG ([lien](#))

Questions : info@in-charge.ch



**Site internet en
ligne dès le
lancement du
programme**



**Merci pour votre
intérêt et votre
engagement !**

Des questions ?